

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 61/55/SPCG fixant la rémunération mensuelle des chefs de quartiers de la ville de Djibouti.

n° 61/55/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
10 mai 1961

Numéro JO  
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro  
31 mai 1961

### VISAS

Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte Française des Somalis Officier de la Légion d'honneur, Président du Conseil de Gouvernement, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret au 18 juin 1884

**Vu** la loi cadre n° 56-619 du 23 juin 1956 et les textes pris pour son application

**Vu** le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée territoriale en Côte Française des Somalis

**Vu** la décision n° 93 du 3 février 1958 portant fixation des indemnités mensuelles allouées -aux Chefs coutumiers et notables appointés pour compter du 1er janvier 1958, notamment en son article 2

**Vu** l'arrêté n° 64/SPCG du 30 mai 1958 portant réorganisation de diaggglomération de Djibouti et statut des chefs de quartier

Sur proposition du Ministre des Affaires Intérieures

Le Conseil de Gouvernement entendu dans sa séance du 10 mai 1961,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Pour compter du 1er février 1961, les chefs de quartier de la ville de Djibouti perçoivent la ré-

munération mensuelle fixée ainsi qu'il suit, d'après leur ancienneté de service : ancienneté taux mens-

el Avant 2 ans de service.....10.800 Après. 2.....12.960

Après 5.....16.200 Après 10.....19.440

Après 15.....22.680 Après 20.....25.920 Après

25.....29.160 Après 30.....32.400

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

**Le Chef du Territoire, J. COMPAIN. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement p.1., Raymond PÉCOUL. Le Ministre des Affaires Intérieures, DyiBriz GOUDAL GUIRE. Le Ministre des Finances, Raymond PÉcouL.**